



36^e

Congrès National
de Médecine &
Santé au Travail

Du 14 au 17 juin 2022
Palais de la Musique et des
Congrès de Strasbourg

Une prévention troublée : le cas de l'intérim

Blandine Barlet

IRISSO, Université Paris-Dauphine

IRTEM

Nom du conférencier : Blandine BARLET

Contexte de l'étude

- **Etude « Précarité d'emploi et conditions de travail » financée par la DARES portant sur :**
 - Indépendants
 - Contractuels de la fonction publique
 - **Intérimaires**
 - Construction des données sur la santé des intérimaires
 - Pratiques de prévention dans les ETT
 - **Suivi médical des intérimaires**

Des caractéristiques de l'intérim qui font obstacle à un suivi classique

Les possibilités de prévention sont affectées par **des caractéristiques intrinsèques de l'intérim et des intérimaires**

- Entreprise qui emploie n'est pas celle qui « utilise » et donc pas directement celle qui expose aux risques
- Mobilité géographique des intérimaires
- Précarité d'emploi
- Invisibilité des problématiques de santé des intérimaires

Un dispositif de santé au travail inadapté à l'intérim

Mais ces obstacles sont également liés à l'organisation du suivi de santé par les services :

- Difficulté à organiser les visites
 - Très nombreuses embauches dans un contexte de tension sur le temps médical
 - Lieu de visite différent du lieu de travail...
- Difficulté à mener les visites
 - Manque d'information sur le contexte de travail
 - Arbitrage santé/emploi affecté par la tendance des ETT à refuser les restrictions
- Difficulté à effectuer un suivi dans le temps
- Difficulté à aller sur les lieux de travail
- Difficulté à les prendre en compte dans la veille en santé au travail.

Donc partiellement remédiables si on s'organise autour des contraintes et spécificités de l'intérim

Les pratiques qui découlent de ces contraintes : quels leviers de prévention?

Dans la majorité des cas :

- Surcharge de travail sur le reste de l'effectif
- Acceptation des lacunes de la prise en charge
- repli sur des pratiques centrées sur l'information/sensibilisation des salariés
- **Seul levier de prévention : l'individu**, sa « bonne » application de consignes de sécurité

En réponse à des lacunes identifiées, des actions ciblées dont le but est **d'offrir le même suivi aux intérimaires** :

- De mieux couvrir les besoins en visites
- De mener des actions en milieu de travail
- De s'assurer qu'ils/elles aient les mêmes examens complémentaires
- D'amorcer un dialogue avec les EU

Ce sont des actions **collectives** :

- Pluridisciplinaires
- Soutenues par le service
- Soutenues par un réseau d'acteurs

Références

Projet PECT

- Arnaud Mias, Sarah Abdelnour, Blandine Barlet, Louis-Marie Barnier, Claire Edey Gamassou, et al. «Précarité d'emploi et conditions de travail, Expériences de l'emploi et expositions aux risques professionnels des travailleurs intérimaires, des auto-entrepreneurs et des contractuels de la fonction publique. Post-enquête DARES. [Rapport de recherche] IRISSO-Dauphine. 2021.

Volet Intérim :

- Barlet Blandine, Barnier Louis-Marie, Mascova Elena, Mias Arnaud, Pillon Jean-Marie, "Troubles dans la prévention. Responsabilités limitées dans la prise en charge de la santé-sécurité des intérimaires", à paraître en 2023, *Travail et Emploi*, DARES.



36^e

Congrès National de Médecine & Santé au Travail

Du 14 au 17 juin 2022
Palais de la Musique et des
Congrès de Strasbourg

Merci de votre attention